

**WORLD INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION**

世界知识产权组织

**ORGANIZACION MUNDIAL
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL**



**ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

المنظمة العالمية للملكية الفكرية

**ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ
ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ**

C. SCIT 2376
04

Le 13 juillet 1998

Objet : Préparation de la demande de propositions pour le réseau mondial
d'information de l'OMPI (projet SCIT/P 35)

Madame,
Monsieur,

À sa première session plénière, tenue en juin 1998, le Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) a décidé, lors de l'examen de la création du réseau mondial d'information de l'OMPI, de constituer une nouvelle équipe d'experts pour aider le Bureau international de l'OMPI à établir la demande de propositions, et a demandé au Bureau international d'inviter les membres du SCIT à désigner des candidats pour faire partie de l'équipe d'experts (voir les paragraphes 16 à 20 du document SCIT/1/7 Prov.). Les experts désignés devront avoir les compétences techniques nécessaires pour contribuer efficacement, grâce à leurs qualités individuelles, au travail de l'équipe d'experts, dont le mandat est le suivant :

Aider le Bureau international à préparer la demande de propositions concernant le réseau mondial d'information, et notamment :

- a) évaluer les besoins techniques en vue d'offrir des services de réseau aux offices de propriété intellectuelle, compte tenu de leur infrastructure d'information existante, qui sera déterminée au moyen d'un inventaire technique;
- b) établir les prescriptions techniques relatives à l'échange de données (y compris l'échange de données non publiées) entre offices de propriété intellectuelle, grâce à une étude des besoins des offices en la matière.

/...

Vous voudrez bien noter que cette tâche requiert un important engagement de la part des experts qui seront appelés à fournir un travail considérable, essentiellement par courrier électronique, pendant la période allant du mois d'août à la mi-novembre 1998.

Votre office ou organisation est cordialement invité à désigner un représentant qui travaillera au sein de cette équipe d'experts. Si vous acceptez cette invitation, je vous saurais gré de communiquer au Bureau international dès que possible, et au plus tard le 31 juillet 1998, le nom et toutes les coordonnées nécessaires (n^{os} de téléphone et de télécopieur, adresse électronique) de l'expert que vous aurez désigné. Il vous est également possible d'envoyer votre réponse à l'adresse électronique suivante : scit.mail@wipo.int. Vous voudrez bien avoir l'obligeance d'indiquer le numéro de la présente circulaire dans votre réponse.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Y. Takagi
Directeur du
Département des services d'information interoffices